



Nullite promesse de vente

Par vlb

Bonjour,

Nous venons d'apprendre que notre mère est atteinte de la maladie d'alzheimer. Elle est diagnostiquée en 2eme phase. Elle a récemment signé une promesse de vente pour l'acquisition d'un appartement de 190 000 ? dont credit de 80 000 sans ADI, l'accord de prêt a été obtenu...

Cette promesse prévoit une indemnité de dédit de 19000 ? en plus de l'indemnité d'immobilisation de 9 000 ? Or le medecin conseille un placement en institution peut on annuler cet acte sans verser le dédit?